

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 19 février 2020**

**Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 69'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la partie de la Route de la Chapelle située devant le Cycle d'orientation et la salle de sport « Amarante », à Estavayer-le-Lac**

---

**1. Introduction**

La partie de la Route de la Chapelle, située devant le Cycle d'orientation et la salle de sport « Amarante » à Estavayer-le-Lac, est dans un très mauvais état. Sa réfection est aujourd'hui nécessaire afin de garantir la sécurité de ses usagers, notamment des cyclistes, ainsi que la durée de vie des couches de revêtement inférieures.

**2. Description des travaux**

Les travaux consistent dans le fraisage de la couche de roulement existante et la pose d'une nouvelle couche de bitume de 40 mm d'épaisseur sur les 950 m<sup>2</sup> de la Route de la Chapelle situés entre le giratoire du magasin « Migros » et le carrefour Route de la Chapelle - Route de Tousvents – Chemin de la Bata.

**3. Coût des travaux**

Le devis estimatif des travaux se présente comme suit :

Installation de chantier	CHF	14 000.00
Réfection de chaussée	CHF	44 000.00
Divers, imprévus (10%)	CHF	5 800.00
Total HT	CHF	63 800.00
TVA 7.7%	CHF	<u>4 913.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u><u>68 713.00</u></u>
<b>TOTAL TTC arrondi pour la demande de crédit</b>	<b>CHF</b>	<b><u><u>69 000.00</u></u></b>

#### 4. Financement

Le montant de CHF 69'000.00 TTC sera porté à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre « Routes communales et génie civil ». Le taux d'amortissement est fixé à 7% selon l'article 53 ReLCo. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle maximale sera de CHF 6'200.00.

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

#### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 69'000.00 TTC en vue de la pose d'une couche de roulement sur une partie de la Route de la Chapelle à Estavayer-le-Lac et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 janvier 2020.

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable** : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

**Annexe** : vue aérienne

## Réfection route de la Chapelle



 Route de la Chapelle